



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2024_046

Séance du 18 septembre 2024

Le 18 septembre deux mille vingt-quatre à 9h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 28/08/2024

Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BRUNEL Didier**, Président du Syndicat mixte Lozère centre ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St Léger de Peyre ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Etaient excusés :

Messieurs : **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **BOUNOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Massegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie.

Assistaient également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **SCHREINER Bruno**, Adjoint de Direction et Monsieur **SCHWANDER Marc**, payeur départemental.

Madame BREMOND Patricia donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Monsieur SAINT LEGER Francis donne pouvoir à **Monsieur ITIER Jean-Paul**, Maire de Mende.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur Jean-Paul ITIER ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente à l'assemblée :

Le centre de Gestion de la Lozère accueillera le congrès national de l'association des directeurs et directeurs-adjoint centres de gestion les 16, le 17 et le 18 octobre à Mende.

Le thème du congrès est : « Spécificités et réalités des territoires, quelles stratégies d'adaptation pour les CDG ? » Aussi bien garants du statut que créateurs de solutions adaptées à leurs territoires, les Centres de Gestion doivent en permanence à la fois s'appuyer sur leurs fondamentaux et en même temps s'inventer, pour entretenir la double légitimité qui les fonde et envisager leur avenir.

Dans ce cadre le Président du CDG48 invite les congressistes (environ 80 personnes) à un dînée le mercredi soir et offrira des produits locaux valorisant notre territoire.

Le coût pour le Centre de Gestion pour cet évènement est évalué à environ 12 000€ selon le nombre définitif de participants.

Cet évènement permet de faire rayonner le CDG 48 et de valoriser le travail des équipes, les partenariats et de démontrer tout l'intérêt que nous avons de maintenir et de développer une structure d'ingénierie au service des collectivités et plus particulièrement sur un territoire hyper rural.

Il est proposé :

DE PRENDRE en charge le dîner du mercredi soir et les présents de bienvenu.

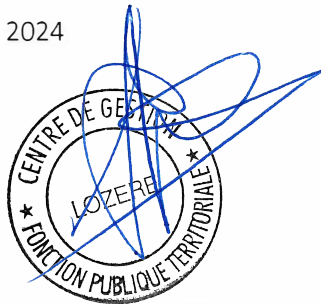
Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE PRENDRE en charge le dîner du mercredi soir et les présents de bienvenu.

Pour extrait conforme,
Mende, le 18 septembre 2024

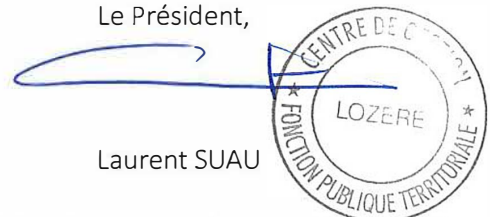
Le secrétaire de séance,

Jean-Paul ITIER



Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.